

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de CANTOIN pour une durée de **31,5 jours consécutifs du 6 septembre 2017 à 9h00 au 7 octobre 2017 à 12h00** suite à la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière Roc de la Liberté sise à Cantoin, déposée par la SAS Etablissements BOIX et CIE dont le siège social est situé 3 rue du Toural 12210 - LAGUIOLE.

La commune de CANTOIN est siège de l'enquête

Les pièces du dossier d'enquête qui comprend l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis pendant l'instruction sont mises en ligne et accessibles depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » à la rubrique consultation du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la SAS ETS BOIX ET CIE.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CANTOIN afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- ▶ de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie susvisée,
- ▶ par voie dématérialisée sur l'adresse mail dédiée pref-enquete-boix@aveyron.gouv.fr
- ▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de CANTOIN (12210), siège de l'enquête. Ne pourront être pris en compte que les courriers arrivés au siège de l'enquête avant l'heure de clôture de l'enquête publique **soit au plus tard le 7 octobre 2017 à 12 h.**

Ces observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- ▶ à la mairie de CANTOIN pour les observations transmises par courrier,
- ▶ et pour les observations dématérialisées, depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ».

Ces observations sont également communicables pendant toute la durée de l'enquête à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reproduction ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Monsieur Pierre FAURE, commissaire-enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public à la mairie de CANTOIN, aux jours et heures suivants :


mercredi	6 septembre 2017	9 h – 12h
lundi	18 septembre 2017	14h – 17h
jeudi	28 septembre 2017	14h - 17h
samedi	7 octobre 2017	9 h – 12 h

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CANTOIN, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande par arrêté préfectoral au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

Pour le préfet et par délégation
le chef de service

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alary', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gérard ALARY